



Bulletin d'adhésion

Chèques Vacances 2019

Bulletin réservé uniquement aux salariés PSA ayant 4 mois d'ancienneté inscrits aux effectifs à la date 8 janvier 2019

Vos Coordonnées	
Matricule PSA :	
Nom et Prénom :	
Adresse Postale :	
Code Postal :	Ville :
Tél Personnel :	Tél Usine :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution et demande à bénéficier de l'activité « Chèques Vacances » pour un montant total de 190€. Je déclare avoir 4 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

2 propositions, au choix ☞

Sans participation

Base de calcul	Epargne	Montant du carnet
Aucune, pas de critère social	Aucune	190 euros
Vous recevez un carnet de 190 euros sans aucune participation financière		

Avec Participation

Base de calcul	Epargne au choix Merci de cocher l'épargne choisie	Montant du carnet avec épargne
Aucune, pas de critère social	<input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 190 €	290 euros 380 euros
Le montant de votre carnet dépendra du montant de votre épargne		
190 + 100 € = 290 euros OU 190 + 190 € = 380 euros		

Merci de cocher le montant de l'épargne sélectionnée et d'y joindre le règlement par chèque à l'ordre de CSE FM Douvrin. (Encaissement du chèque fin février 2019). **Pour les paiements en espèces, en cas de litige, le reçu vous sera demandé, en l'absence de ce dernier, aucune réclamation ne pourra être prise en compte, merci.**

Fait à Douvrin, le :

Signature du salarié(e) :



Inscription et Distribution

Modalités

Inscription	Distribution
<p>Pour l'ensemble du personnel Dès le 8 janvier jusqu'au 15 février 2019 Merci de déposer votre bulletin d'inscription à l'accueil de votre nouveau CSE</p>	<p>Pour le personnel en 2x8 et en journée → Dans le Hall du CSE de 12H30 à 16H30 Du Lundi 11 mars au vendredi 27 avril</p>
	<p>Pour le personnel de nuit → Dans le Hall du CSE de 5H00 à 6H30 Les mardis 19 mars et 2 avril</p>
	<p>Pour le personnel en SD → Dans le Hall du CSE de 16H00 à 18H00 Le samedi 16 mars</p>



Votre contact au CSE : Mme Virginie EROUART Poste 26.2755 ou 03.21.08.27.55



Utilisation de vos chèques vacances

Consultez le site ANCV

<http://www.ancv.com/>

Où utiliser vos Chèques-Vacances ?

Plus de 200 000 points d'accueil acceptent le Chèque-Vacances Hébergement, restauration, voyages & transport, culture et découverte, loisirs sportifs (...) le Chèque-Vacances vous accompagne dans tous vos projets. Ils sont facilement reconnaissables grâce à l'autocollant apposé sur leur devanture.

Pour savoir où utiliser vos Chèques-Vacances, l'ANCV met à votre disposition un guide en ligne :

- **Le Guide des vacances, des loisirs et du sport** : préparez vos vacances grâce à son moteur de recherches multicritères.

Il vous permet également de sélectionner les professionnels qui proposent des réductions ainsi que ceux labélisés Tourisme&Handicap.

Des bonnes affaires toute l'année

Il est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les départements et régions d'Outre-Mer) et à destination des pays de l'Union Européenne.

Le Chèque-Vacances est valable 2 ans en plus de son année d'émission (un chèque émis en 2019 est valable jusqu'au 31/12/2021). À l'issue de sa période de validité, si vous n'avez pas utilisé tous vos chèques vous pouvez demander leur échange.

Sur le Guide des vacances, des loisirs et du sport : des **bons plans** et **remises exclusives**, des **offres de dernière minute** avec des réductions de minimum 20% sur la restauration et l'hébergement.

La **sélection des meilleures offres mensuelles** avec le Promomel. Abonnez-vous en créant un compte sur le Guide des vacances, des loisirs et du sport et recevez la newsletter !

Dans vos **chéquiers**, des réductions négociées spécialement pour vous auprès de grands noms du tourisme.

Obtenir des Chèques-Vacances

L'acquisition de Chèques-Vacances résulte de votre inscription à laquelle s'ajoute la contribution financière de votre Comité Social Economique.

Un instrument de solidarité

L'ANCV émet le Chèque-Vacances. Ce dispositif, destiné à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Il est distribué exclusivement sur la base de l'équité et la solidarité pour l'ensemble des salariés du site.

POURQUOI

Les Chèques Vacances

200.000 points d'accueil... C'est 200.000 raisons pour votre CSE de les mettre en place !

Suite à la réunion de la commission Voyages/Découverte en date du 2 octobre, des discussions ont été entamées afin d'uniformiser l'ensemble des subventions vacances en passant uniquement par les chèques vacances... POURQUOI ?

Cette nouvelle orientation est issue d'une décision majoritaire du CSE d'octobre 2018.

Ce n'est pas dans le but de faire du gain. L'enveloppe existante des subventions vacances (camping, voyages étranger, location, centres aérés, colonies...) n'est pas extensible. Notre réflexion est plus sur l'instrument de **solidarité et d'équité** pour l'ensemble des salariés.

Plus besoin de justifier de son départ en vacances, de sa destination et de la durée. Il suffira de remplir le bulletin d'adhésion. Deux formules vous sont proposées, avec ou sans participation. **Le chèque vacances est une formule destinée à favoriser de façon équitable tous les salariés.**

C'est plus de 200.000 points d'accueil qui acceptent le chèque vacances (des réductions supplémentaires peuvent être accordées), hébergement, restauration, voyages, transport, découverte, loisirs sportifs et culturel. Il vous accompagne dans tous vos projets. Il est valable 2 ans. Il peut aussi être échangé lorsqu'il arrive à échéance des 2 années.

Solidarité et Equité pour 190€...
Pour tous les salariés du site !